# Information regarding State aid exempt under the conditions of the Block-Exemption

## Regulation for the fishery and aquaculture sector

### Partie I - Informations générales

Direct grant/ Interest rate subsidy

Numéro de l'aide État membre France Numéro de référence de l'État membre Nom de la région ou des régions (NUTS) (1) **PICARDIE** Nom Autorité chargée de l'octroi Région PICARDIE Adresse postale Adresse électronique Direction de l'Agriculture et du Développement Rural 15 Mail Albert 1er feamp@cr-picardie.fr 80026 AMIENS Cedex Intitulé de la mesure d'aide Régime cadre exempté de notification N° SA.... relatif aux aides en faveur des entreprises dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture pour la période 2014-2020 Base juridique nationale (référence à la publication au journal officiel national) Code général des collectivités territoriales (CGCT). Lien internet vers le texte complet de la mesure d'aide www.picardie.fr Type de mesure Régime Nom du bénéficiaire et du groupe auquel il appartient (2) Modification d'un régime d'aides ou d'une aide ad hoc existant(e)? Numéro de l'aide attribué par la Commission Durée Durée (3) 1/11/2015 31/12/2020 Date d'octroi (4) Préciser le(s) secteur(s) au niveau du groupe NACE Secteur(s) économique(s) concerné(s) A.03.1-Fishing Aide limitée à certains secteurs A.03.2-Aquaculture Type de bénéficiaire Montant annuel total du budget prévu au titre du régime (6). En monnaie antionale (sans décimale) 1,000,000 Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise (7). En monnaie nationale (sans décimale) Pour les garanties (8). En monnaie nationale (sans décimale) Intensité de l'aide Instrument d'aide

#### Préciser:

Indiquer laquelle des grandes catégries ci-dessous conviendrait le mieux en termes d'effets/fonction

Indiquer le ou les articles utilisés (articles 13 à 45)

Article 18 - Aid to start-up support for young fishermen - Article 19 - Aid to improve health and safety - Article 23 - Aid to limit the impact of fishing on the marine environment and adapt fishing to the protection of species - Article 26 - Aid to improve energy efficiency and to mitigate the effects of climate change - Article 27 - Aid to added value, product quality and use of unwanted catches - Article 31 - Aid to productive investments in aquaculture - Article 41 - Aid for marketing measures - Article 42 - Aid for the processing of fishery and aquaculture products

Type de calamité naturelle

Date de survenance de la calamité naturelle

Indiquer pourquoi il a été établi un régime d'aides d'État ou pourquoi une aide ad hoc a été accordée plutôt qu'aune aide au titre du FEAMP: mesure non couverte par un programme opérationnel national - priorité dans la répartition des fonds au titre du programme opérationnel national - ce financement n'est plus disponible au titre du FEAMP

Préciser:

#### Partie II - Documents joints

Établir une liste de tous les documents joints à la notification et fournir des copies papier ou des liens internet direct vers les documents concernés.

Document joint:	Commentaire sur le document joint:
regime cadre exemption feamp Picardie.doc	